

Haïm Korsia: «Il n’y a pas de front commun des religions contre la loi sur le séparatisme »



[Marie-Amélie Lombard-Latune](#)

03 Février 2021 à 06h00

Pour le grand rabbin de France, les responsables des cultes ne doivent pas perdre de vue l’essentiel — la lutte contre l’islam radical — alors que le projet « confortant le respect des principes républicains » est actuellement devant le Parlement



Haïm Korsia, le grand rabbin de France.

© Sipa Press

L’examen du projet de loi séparatisme, qui a débuté lundi, se poursuit cette semaine à l’Assemblée nationale. La commission des lois du Sénat est également saisie du texte. Elle auditionne ce mercredi le grand rabbin de France, Haïm Korsia, ainsi que le président de la Conférence des évêques de France, Monseigneur Eric de Moulins-Beaufort.

Grand rabbin de France depuis 2014, Haïm Korsia est l’auteur de *Réinventer les aurores* (Fayard, 2020), une réflexion portant, notamment, sur la vie publique et la nation.

Les oppositions que manifestent les représentants des cultes au projet de loi contre le séparatisme sont-elles justifiées ? Doivent-ils mettre de côté leurs critiques pour lutter ensemble contre l’islamisme ?

Il n’y a pas de front commun des religions contre ce texte. J’ai toujours dit être pour cette loi, tout en attirant l’attention sur les risques de dégâts collatéraux, notamment par le biais d’amendements.

L’Eglise catholique fait part de son « embarras », la Fédération protestante de France juge que « la liberté même de culte est touchée »... Vous ne partagez pas ces points de vue ?

Je suis surpris par les positions exprimées par certains. Il n’y a jamais eu autant de concertation autour d’un texte. Jamais [un président de la République et un gouvernement](#) n’ont exprimé aussi clairement ce contre quoi on lutte : l’islamisme radical et séparatiste. Et l’islam officiel en France est avec nous

dans ce combat. Toutes les propositions des cultes ont été intégrées. Ce que j'ai entendu lors de ces discussions préparatoires ne correspond pas toujours aux déclarations publiques d'aujourd'hui. Pourquoi les protestants grimpent-ils au plafond ? On ne peut pas voir que des gens se font égorger en France, condamner absolument cette barbarie, regretter que des associations fassent germer cette haine de la République, puis, au pied du mur, ne rien faire. Attention à ne pas nous tromper de cible.

La défense de la laïcité et des principes républicains est la priorité ?

Oui, car plus la République est forte, plus elle garantit notre liberté de culte et, donc, la laïcité.

Jean-Luc Mélenchon s'est moqué lundi du gouvernement en ces termes : « Toutes les religions sont d'accord pour dire que votre loi les menace. » Il a trouvé un angle d'attaque ?

[Jean-Luc Mélenchon](#) peut dire ce qu'il veut. C'est de la rhétorique à l'Assemblée nationale.

« Est-il problématique de s'engager à respecter les lois de la République quand on perçoit de l'argent public ? Pas le moins du monde et j'ajouterai que, même sans percevoir de subventions publiques, il faut les respecter ! »

Le projet préserve-t-il les grands équilibres hérités de la loi de 1905 ?

Ils ne sont effectivement pas bouleversés, tout comme les petits. Faire une distinction entre associations relevant de loi de 1905 pour le cultuel et celles régies par la loi de 1901 pour le culturel et le social est parfaitement légitime. Est-il problématique de s'engager à respecter les lois de la République quand on perçoit de l'argent public ? Pas le moins du monde et j'ajouterai que, même sans percevoir de subventions publiques, il faut les respecter ! La seule petite réticence que j'exprime est sur les contrôles tatillons. Je mets en garde contre le risque de [casser ce qui fonctionne très bien dans la séparation des Eglises et de l'Etat](#). Et je fais une proposition, que je formulerai ce mercredi devant le Sénat : réaffirmer le principe de la liberté religieuse dès le premier article de cette loi.

Pouvez-vous donner des exemples de contrôle inutile ?

Imposer un commissaire aux comptes aux petites associations. Pour contrôler les vrais grands méchants, on embête inutilement les petits qui sont dans les clous. Autre exemple : on n'imagine pas la difficulté à faire comprendre à une CAF que les activités scouts peuvent bénéficier des chèques vacances parce qu'elles mènent des activités laïques. La religion, cela peut aussi être la laïcité à laquelle je redis ici notre profond attachement. Certains ont trop tendance à nous voir simplement comme des empêcheurs de laïciser en rond. Attention à ne pas tomber dans des excès dont seule la France est capable, et à ne pas, au nom d'une prétendue affirmation de la laïcité, céder à une pulsion athée.

C'est ainsi que vous qualifiez les amendements, jugés irrecevables, des deux députés de la majorité, Aurore Bergé et Jean-Baptiste Moreau, visant à interdire le port du voile aux petites filles ?

Effectivement ! Cela revenait à interdire le port d'un signe religieux pour tout enfant de moins de 15 ans et venait directement s'opposer à la liberté de conscience et à la liberté d'éducation ! [La loi est alors instrumentalisée](#). C'est de la surenchère. Dans un autre registre, il y a des velléités d'interdire aux mères voilées d'accompagner les sorties scolaires. Tout le monde sait que, sans elles, beaucoup de ces sorties ne pourraient avoir lieu. Sont-elles un danger pour la République ? Font-elles du prosélytisme ? Ce débat, inutile, va ressurgir.

Quels sont les principaux enjeux aujourd'hui ? Ce texte sur les principes républicains ? L'organisation du culte musulman en France ?

Sur le second point, les musulmans finiront par trouver une organisation satisfaisante. Inch Allah ! Sur le premier, je répète mon total accord avec ce projet et sa volonté de fermeté. Mais je suis également convaincu que le véritable enjeu est la façon dont le texte sera appliqué.